

**CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022**

PROCES VERBAL

Le 16 novembre 2022, 20h

Le Conseil Municipal de la ville de Gennevilliers, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni, sous sa présidence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Gregory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Laurent NOËL, Carole LAFON, Christian DESCHÊNES, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Éloi SIMON, Khalid DAMOUN, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Ibrahima DIALLO, Laetitia GHIRARDI, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Philippe CLOCHETTE représenté par Roger DUGUÉ
Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI
Maria-Blanca FERNANDEZ représentée par Laurent NOËL
Véronique DESMETTRE représentée par Mohamed GRICHI
Mohamed DDANI représenté par Isabelle MASSARD
Fabienne MOREAU représentée par Éloi SIMON
Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC
M'Hamed BINAKDANE représenté par Yasmina ATTAF
Aurélié REMACLE représentée par Carole LAFON
Elsa FAUCILLON représentée par Anne-Laure PEREZ
Sinan KARAKUS représenté par Ibrahima DIALLO

ABSENTS

Richard MERRA, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC

La séance ayant été déclarée ouverte, Khalid DAMOUN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Ces formalités accomplies,

LE CONSEIL,

SOMMAIRE

I) – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL	7
Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 28 septembre 2022.	7
II) – POINTS D’INFORMATION.....	7
Handicap/Commission Communale d'Accessibilité	7
Cotation crèche/CAMA.....	12
III) – EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS.....	15
F1 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 ^{er} janvier 2023	15
F2 – Réélection de la Commission d’appel d’offres : désignation des cinq délégués titulaires et des cinq délégués suppléants du Conseil Municipal	15
F3 – Autorisation de signature d’une convention entre la Ville de Gennevilliers et Agorastore dans le cadre de cessions de matériels d’occasion.	16
F4 – Autorisation de versement d’une indemnité en faveur du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d’autres infractions.	16
F5 – Rapport d’activité 2021 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne	17
F6 – Autorisation de signature d’une convention entre la Ville de Gennevilliers et le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) pour 2022-2026.	17
F7 – Création de 3 postes à la Direction des Ressources Humaines dont deux postes (un·e chargé·e et un·e assistant·e formation) au sein du service DCRH et d’un poste de chargé·e de projet SIRH et maîtrise de la masse salariale auprès de la Direction.	18
F8 – Création d’un poste de journaliste au sein de la Direction de l’Information et de la Communication (catégorie A à temps complet).....	19
F9 – Création d’un poste d’infirmier·e du travail au sein du service de médecine de prévention – catégorie A à temps complet (infirmiers en soins généraux).	19
F10 – Transformation du poste de responsable de service de la gestion des équipements sportifs de la Direction Municipale des Sports (en catégorie A ou B, à temps complet). ...	19
E1 – Attribution d’une subvention exceptionnelle à l’association « Rails Miniatures de la Boucle ».....	19
E2 – Attribution d’une subvention exceptionnelle à l’association « Rosi France »	20
E3 – Autorisation de signature de la convention de renouvellement pour le relogement des femmes victimes de violences.....	21
E4 – Autorisation de signature de l’avenant n° 2 à la convention d’objectifs entre la ville de Gennevilliers et l’association Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers (CVHG) – Attribution d’une subvention exceptionnelle pour les déplacements en train.	23
E5 – Autorisation de signature de l’avenant n° 3 à la convention d’objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l’association Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers (CVHG) pour le versement d’une subvention exceptionnelle (sportifs de haut niveau basket en fauteuil).	23

E6 – Autorisation de signature de l’avenant n° 4 à la convention d’objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l’association Gennevilliers Basket Club – Attribution d’une subvention exceptionnelle pour les déplacements en train en substitution des déplacements en autocars.	24
E7 – Autorisation de signature de l’avenant n° 5 à la convention d’objectifs entre la Ville et l’association CSMG Omnisports suite au versement d’une subvention exceptionnelle à la section CSMG football (foot vacances)	24
E8 – Autorisation de signature d’une convention de partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine pour l’opération « Collège au cinéma » saison 2022-2023	24
E9 – Autorisation de signature d’une convention de partenariat avec l’Inspection Académique des Hauts-de-Seine et le Cinéma le REX de Châtenay-Malabry pour l’opération « École et Cinéma » saison 2022-2023	24
E10 – Autorisation d’adhésion à l’association « Le Club des Utilisateurs d’Orphée » (CUTO)	25
U1 – Autorisation d’adhésion au programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029.....	25
U2 – Autorisation de signature de l’avenant n° 2 à la convention locale d’utilisation de l’abattement de la base d’imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) relatif aux quartiers prioritaires de la politique de la ville de la commune de Gennevilliers	26
U3 – Désaffectation et déclassement d’un terrain d’une superficie de 14 m ² environ situés ZAC Debussy/Sévines, rue Henri Barbusse.....	26
U4 – ZAC DEBUSSY-SEVINES : Approbation de la cession par la Ville de Gennevilliers à l’Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine d’une parcelle cadastrée section AH – DP (ancienne rue Georges Thoretton partielle) sise à Gennevilliers – Angle rue Georges Thoretton/rue Henri Barbusse, d’une superficie totale cadastrale de 579 m ² environ	26
U5 – ZAC MULTISITES DU LUTH : Approbation de la cession par la Ville de Gennevilliers à l’Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine des parcelles cadastrées section X 742 p, 748 p, 406 p et X1 – DP sises à Gennevilliers – Boulevard Intercommunal/Avenue Lucien Lanternier/Boulevard Beaumarchais, d’une superficie totale cadastrale de 660 m ² environ.....	27
U6 – Coupure de nuit de l’éclairage public : mise en place d’une période test de 6 mois....	27
IV) – VŒUX	31
V1 – Lutte contre les violences faites aux femmes.....	31
V2 – Pour l’arrêt de la privatisation des bus pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous.....	33
V) – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES.....	35

Monsieur le Maire : Est-ce que tous les élus peuvent prendre place, s'il vous plaît ? Je salue avant que ça commence la présence d'un ancien conseiller municipal de l'opposition de gauche, Michel BRETON, dans la salle. Il a pris 20 ans de moins en étant ici. Je vous propose que nous commençons et je vais demander à Madame la Directrice Générale des Services de bien vouloir procéder à l'appel.

Madame la Directrice Générale des Services procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Merci. J'ai été troublé par l'ordre de la liste, mais merci. Il y a le quorum. Nous allons pouvoir commencer.

Avant de commencer, je tenais à m'excuser auprès de Madame CHALAH. N'ayez aucune crainte, je voulais m'excuser au sujet de la méprise sur le pouvoir que nous avons eu dans notre dernière séance. Monsieur MEHARGA a bien adressé à 20h03 un pouvoir à mon secrétariat. La séance étant engagée. L'Administration ne l'a pas eu. On l'a envoyé ensuite. Il y a eu une confusion avec un pouvoir de juin dernier daté du 21 septembre. En tout cas, peu importe. Je voulais m'excuser pour cette confusion et depuis il vous a été confirmé par mail que nous avons bien pris en compte le pouvoir de Monsieur MEHARGA dont vous étiez bénéficiaire dans les votes pour la séance du 28 septembre.

Si vous êtes d'accord, nous allons procéder à la nomination du secrétaire de séance et je vous propose Monsieur DAMOUN. Est-ce que vous êtes d'accord ? Vous êtes d'accord. Je vous remercie.

Je vais faire une interruption de séance de quelques minutes puisque nous avons invité les salariés sans-papiers de RSI à participer à ce début de Conseil Municipal pour permettre à un de leurs représentants, Monsieur Mahamadou TOURÉ qui représente le collectif des sans-papiers de RSI, de faire une intervention. Donc si Monsieur TOURÉ veut bien s'approcher. Soit on lui donne un micro soit on prend le micro de Madame MOREAU. Vous serez peut-être mieux. Le micro arrive, Monsieur TOURÉ. Monsieur TOURÉ, vous avez la parole.

Mahamadou TOURÉ : Bonsoir à tout le monde ! Je m'appelle TOURÉ Mahamadou et je suis le délégué du piquet de grève du RSI. Ça fait un an et quelques jours qu'on est en grève contre le RSI qui nous a exploités pendant des années et surtout il nous fait travailler en tant que sans-papiers. Il me dit d'aller faire de fausses cartes d'identité pour continuer à travailler avec eux. Surtout, le RSI ne nous soigne pas. Il nous vole des heures, donc on a dit qu'on en a marre de tout ça. On va faire la grève. Le premier jour où on a fait l'occupation, c'était le 22 octobre 2021 au boulevard Magenta. Après Magenta, on a dit : on va continuer à lutter. On a été évacué par la police à Magenta. On a dit qu'on ne lâchera pas l'affaire. Il faut que l'on continue. On est venu à Gennevilliers. La majorité des camarades ont travaillé à Gennevilliers, à la boîte d'intérim de Gennevilliers RSI. Donc, le premier jour où on est venu s'installer devant la boîte le matin les policiers nous ont évacués en disant qu'on n'avait pas de déclaration de piquet. Après le même jour, on est venu ici à la mairie. On a rencontré Angélique et divers assistants si je ne me trompe pas. Donc à ce jour, on nous a dit qu'ils vont nous soutenir jusqu'au bout. Donc après ce jour, on a fait les déclarations. Le piquet était installé le 8 novembre 2022, 2021, pardon. Donc, on est au piquet jour et nuit. On a continué à lutter. Le 3 décembre, on avait gagné le CERFA, attestation de concordance avec le RSI, donc on a continué à lutter. Si tu as eu des CERFA après, il faut avoir les papiers. Le CERFA n'est pas un papier. Le CERFA est une promesse d'embauche. Donc, on a cherché des rendez-vous avec le Préfet, mais il refuse de nous recevoir. Jour et nuit, on fait des manifs. Le Préfet refuse de nous recevoir. Donc la municipalité de Gennevilliers, c'est grâce à eux aujourd'hui que 83 collègues ont eu des récépissés, grâce à Elsa FAUCILLON. Grâce à Elsa, on a eu les 83 récépissés. Avant d'avoir 83 récépissés, on a lutté durement.

On avait lutté parce que le Préfet nous avait interdit de mettre la tente. Il nous a dit qu'on n'est pas venu ici pour dormir. On nous a tout interdit et surtout le brasero avec le froid. Les camarades ont continué à lutter jusqu'au jour où on a rencontré Gérald DARMANIN. C'est grâce à Elsa. Je pense que tout le monde a vu les vidéos. Elsa avait dit à la Commission des lois. Elle avait dit qu'il y avait des travailleurs sans-papiers qui sont en grève, RSI DPD et Chronopost. À ce jour, Gérald DARMANIN nous a donné rendez-vous après. On s'est rencontré. On a déposé les dossiers. Il nous a donné 83 récépissés avec le travail. On nous a donné un mois de délai et après il va nous répondre. Donc, les camarades sont prêts à aller travailler, mais on ne peut pas aller travailler si on n'a pas la réponse de Gérald DARMANIN. Le récépissé, ce n'est pas un papier. Ça permet de circuler en France, mais ce n'est pas un papier. Il faut avoir la carte. Même si on ne nous donne pas la carte tout de suite, on veut qu'il nous donne la réponse qu'au moins il va nous délivrer la carte. On a besoin du soutien de tout le monde, tout le monde. On a besoin de café, du charbon, de la nourriture. On a besoin de tout parce que les camarades dorment dans le froid. On a besoin du soutien de tout le monde. Surtout les camarades me disent : à Patrice, à Elsa, dis leur merci. Un grand merci pour vous parce que sans vous le piquet était évacué. On vous dit merci franchement. On dit merci aux Gennevillois et aux Gennevilloises. Ce sont eux qui nous ont soutenus. Ce sont eux qui nous ont apporté à manger, des couvertures, des vêtements. Sans eux, on ne gagnera pas les récépissés avec l'autorisation de travailler. On vous dit merci franchement. La lutte n'est pas encore finie et on a besoin de vous tous. On va continuer jusqu'au bout pour avoir la liberté de tous les travailleurs sans-papiers qui sont ici. Je vous remercie.

Longs applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci Mahamadou et l'ensemble du collectif des RIS et des travailleurs qui sont avec vous. Je dois dire que je suis extrêmement impressionné par le courage dont vous faites preuve parce que vous passez des nuits complètes dehors depuis le 24 octobre. Il a gelé. Vous avez connu la canicule et vous n'avez jamais cédé et surtout vous avez résisté même si c'est certainement le plus dur. Vous avez résisté aux divisions entre vous parce que dans les luttes pour lesquelles on ne sait jamais à quoi on aboutit, vous avez réussi à rester soudés. Et ça, c'est un élément important. Donc, je voulais vous dire, en mon nom personnel et certainement aussi au nom de tous les élus autour de cette table, qu'en fait on admire le courage d'hommes comme vous qui se battent simplement pour faire respecter des droits humains puisque le patronat en toute impunité fait travailler des personnes sans-papiers pour les payer moins cher et pour mieux les exploiter. Le Gouvernement le sait. Les Préfets le savent. Tout le monde qu'on vous demande même de changer d'identité même si après on vous le reproche. Mais, on vous demande de changer d'identité pour pouvoir travailler plus longtemps dans les entreprises qui vous exploitent. Ça, c'est important que dans votre combat vous le fassiez reconnaître et que vous fassiez reconnaître la place des travailleurs puisque vous êtes des travailleurs dans notre pays et vous permettez en ce moment par exemple toutes les constructions autour des Jeux Olympiques. Ils se font grâce à la présence de sans-papiers et dans le bâtiment, c'est la même chose. D'ailleurs, l'essentiel d'entre vous, vous travaillez dans le bâtiment. C'est quelque chose d'extrêmement important. Donc, nous vous renouvelons toute notre solidarité.

Comme vous, je voudrais remercier les Gennevilloises et les Gennevillois parce que c'est beaucoup plus facile pour nous, élus, de vous soutenir quand on sait que toute la population vous soutien, ou du moins une très grande partie. Et, je voudrais remercier les nombreux Gennevilloises et Gennevillois qui, quelle que soit leur opinion politique sont passés vous voir sur votre lieu d'occupation et ont fait preuve de solidarité en apportant des couvertures, du charbon, de la nourriture. Que ce soit des jeunes et des moins jeunes, merci beaucoup à ces Gennevilloises et ces Gennevillois qui poursuivent une tradition solidaire à l'égard des travailleurs dans notre ville.

Enfin comme vous l'avez dit, vous avez des récépissés provisoires, donc c'est une première victoire. Il faut le prendre comme ça. En même temps, ce n'est pas la fin de la lutte parce que dans le récépissé provisoire il y a le mot provisoire et donc la question qui est posée est d'obtenir des papiers définitifs. Cette lutte, il faut qu'elle aille jusqu'au bout pour obtenir ces papiers définitifs pour l'essentiel des travailleurs en lutte.

En tout cas merci, vous êtes pour nous un exemple de courage et vous faites aussi la démonstration que la lutte collective est toujours mieux que de rester tout seul puisqu'elle permet de faire avancer des papiers à la fois individuels, mais aussi collectivement. Si vous étiez restés chacun dans votre coin, on n'en serait pas là. Il n'y aurait même pas eu ni récépissés provisoires ni reconnaissance de votre lutte. Bravo à vous !

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Je vais proposer d'ouvrir la séance et en ouvrant la séance je vais demander à Isabelle MASSARD d'expliquer pourquoi on a ces bouteilles d'eau devant nous.

Isabelle MASSARD : Bonsoir à toutes et à tous ! Alors d'abord, ce sont les 10 ans du Syrec.

Monsieur le Maire : Dites ce qu'est le Syrec.

Isabelle MASSARD : Le Syrec est le syndicat pour la restauration collective. C'est une structure qui a été créée il y a 10 ans par trois villes, Saint-Ouen, Gennevilliers et Villepinte, pour fournir les repas notamment des écoles et maintenant aussi aux crèches et aux personnes âgées. Le Syrec a 10 ans cette année. Donc, cette gourde est offerte à chaque conseiller municipal. Pour le coup dans le cadre de la loi EGalim, il est interdit aux collectivités d'utiliser des bouteilles d'eau, donc cette gourde doit être gérée par chaque conseiller municipal. C'est-à-dire qu'à partir d'aujourd'hui, vous pouvez partir avec et revenir avec pour chaque Conseil Municipal. Il ne sera plus mis à disposition ni de bouteille d'eau ni de verre en plastique pendant le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Merci. Donc, n'oubliez pas de prendre votre bouteille et de la remplir pour la prochaine fois. Je demanderai que vous la remplissiez d'eau, de thé, de tisane, tout ce que vous voulez, mais pas d'alcool pour que nos Conseils se passent bien comme ils se passent aujourd'hui.

I) – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 28 septembre 2022.

Rapporteur : Patrice LECLERC

Monsieur le Maire : Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour approuver ce procès-verbal ? Unanimité. Je vous remercie.

Vote : Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire : Vous avez trouvé sur table deux vœux, un vœu sur les moyens en faveur de la politique nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et un vœu pour l'arrêt de la privatisation des bus pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous.

II) – POINTS D'INFORMATION

Handicap/Commission Communale d'Accessibilité

Monsieur le Maire : Je vous propose de passer au premier point d'information. Je passe la parole à Monsieur BERNIER pour faire un point d'information sur la Commission communale d'accessibilité.

Christophe BERNIER : Monsieur le Maire, chers collègues. Un point annuel depuis quelques années sur le travail de la Commission communale d'accessibilité et plus généralement de la mission handicap, et des actions portées par la ville de Gennevilliers en faveur des personnes porteuses de handicap.

Un point assez rapide sur le calendrier de l'année. Pour rappel, nous avons une CCA sur la ville qui est composée au-delà des obligations réglementaires qui sont celles de nos collectivités avec une participation forte des habitants. La CCA se réunit assez régulièrement sur un rythme de cinq à six réunions par an avec à chaque fois un focus proposé par les services municipaux, par la mission handicap sur un aménagement prévu par la ville, une action, un service, de manière à pouvoir en concertation, en consultation avec les personnes porteuses de handicap réfléchir aux aménagements qui sont prévus par les services de la ville ou des réaménagements, une restructuration. On parlera tout à l'heure notamment du square Mozart, l'aménagement d'un projet neuf et de voir quelles pourraient être les problématiques rencontrées dans l'usage de ces bâtiments ou de ces espaces publics par les personnes en situation de handicap. On vous a donc rappelé le programme des CCA qui sont soutenues entre ma dernière présentation à la fin de l'année dernière et aujourd'hui.

Un petit rappel du contexte réglementaire, mais je vous le fais tous les ans. Maintenant, c'est assimilé par tout le monde puisque la loi de février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est maintenant une loi qui s'est inscrite dans le travail de nos collectivités. Une loi sur laquelle on a encore un certain nombre d'objets. L'année dernière, je vous avais notamment fait un focus sur la question des élections puisque la loi sur l'égalité des droits est aussi sur la citoyenneté.

L'année dernière, je vous avais notamment rappelé qu'on avait fait des efforts importants pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap y compris avec des handicaps cognitifs pour l'accès aux droits et au droit de vote notamment. Cette année, je vais plutôt me concentrer sur la question de la mobilité et de l'adaptation.

Pour rappel la composition de la CCA, la Commission Communale d'Accessibilité, est présidée par le Maire. Elle comprend des représentants de la commune, d'associations représentant les personnes handicapées, d'associations représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques et surtout les représentants des usagers de la ville et des personnes en situation de handicap.

Comme je vous le disais, la démarche d'inscription à la CCA est une démarche volontaire des personnes. Il n'y a pas d'obligation à s'inscrire notamment pour les usagers.

Les missions de la CCA :

- Dresser le constat des mises en accessibilité dans les domaines de la voirie, du cadre bâti, du transport et des espaces publics ;
- Avoir une réflexion globale sur la chaîne de déplacement. Cela a été un gros focus cette année et il le sera aussi l'année prochaine notamment sur les espaces verts ;
- Faire des propositions utiles pour améliorer l'existant et accompagner les services dans le réaménagement et dans nos nouveaux projets.

Pour appel également, la ville a créé la CCA en 2010 avec un certain nombre d'obligations réglementaires qui nous amènent régulièrement à devoir changer. Le dernier renouvellement des membres de la CCA s'est fait au renouvellement du mandat y compris avec les habitants. Par contre effectivement, il arrive assez régulièrement qu'on revienne sur un arrêté pour intégrer de nouvelles personnes ou s'il y a des départs, des déménagements, des associations, etc.

Les deux derniers points sont techniques. C'est une Commission qui se réunit régulièrement en séance plénière avec un rapport annuel que je vous présenterai lors du prochain passage en délibération au prochain Conseil Municipal et sur un rythme annuel de cinq à six réunions.

Pour aller sur des focus plus particuliers sur cette année, sur deux actions qui ont été particulièrement marquantes du travail de la CCA, la première est avec le magasin Boulanger qui est situé à Gennevilliers qui a lancé une action. Je ne suis pas là pour faire la publicité des magasins Boulanger en particulier, mais quand une entreprise fait un travail intéressant dans le domaine je pense qu'il est intéressant de la valoriser. Cette chaîne de magasins a une stratégie interne qui est de permettre à des salariés de présenter des projets. Ils sont ensuite testés grandeur nature sur un magasin et si le projet fonctionne et est opérationnel, il est reproduit dans l'ensemble des magasins de la chaîne. Le magasin de Gennevilliers a proposé un projet qui est d'avoir une heure d'ouverture spécifique en amont de l'ouverture au public pour les personnes porteuses principalement de troubles du spectre autistique notamment par rapport à des questions de luminosité, de bruit, de foule. Ce sont des magasins où il y a beaucoup de bruit, souvent assez bruyant avec de l'éclairage. Il y a souvent les grands murs de télévisions allumées, beaucoup de monde qui sont des conditions extrêmement contraignantes pour les personnes ayant des troubles du spectre autistique. L'idée est d'avoir une heure plus calme en amont des ouvertures, mais qui reste sur des heures d'ouverture classique, on est sur des samedis matin, pour que des personnes ou les familles puissent venir acheter en magasin dans des conditions qui soient compatibles avec le handicap. C'est un parcours intéressant et qui pour le coup est reconduit. Aujourd'hui, c'est quelque chose qui est en train d'être essaimé dans la plupart des magasins de France.

Le deuxième point est quelque chose qu'on a lancé beaucoup cette année. Ces dernières années, on avait beaucoup travaillé sur le bâti, sur les bâtiments. Or, la ville et ce que nous gérons en tant que ville ce ne sont pas que les bâtiments, ce sont aussi des espaces publics. Pour le coup cette année, on a fait un gros travail sur la question du déplacement et notamment de l'accessibilité des espaces publics. Un des premiers échanges a été sur la restructuration du square Mozart et notamment avec les services sur ce qui était proposé. C'était sur les typologies de sol, sur les questions de dénivelés, de visibilité, d'accessibilité aux aires de jeux. D'ailleurs, je tiens à remercier les services parce que c'était assez nouveau. Autant le service du patrimoine bâti et les architectes de la ville ont l'habitude de travailler avec la CCA, autant les espaces verts et l'aménagement un peu moins. Ils ont été extrêmement réactifs, extrêmement intéressés. Et, je pense que le projet qui sortira avec les adaptations est un projet encore plus intéressant. Je fais aussi ce rappel tous les ans. C'est pour ça que vous avez aussi dans la composition de la CCA des représentants des séniors. Aujourd'hui quand on travaille pour les personnes à mobilité réduite, on ne travaille pas que pour les personnes en fauteuil. On travaille aussi sur la jeune femme avec des poussettes, sur quelqu'un qui s'est blessé et qui a une béquille pendant quelque temps, sur énormément de personnes bien au-delà des personnes qui souffrent d'un handicap important.

Monsieur le Maire : Les hommes ont le droit de pousser la poussette.

Christophe BERNIER : Oui aussi. Oui, c'est la semaine, le mois. Le deuxième point que je voulais vous présenter : la ville organisait ces dernières années un Noël pour les enfants porteurs de handicap qui était porté par la Caisse des écoles et de la Mission handicap. C'est un dispositif qui pour le coup avait été interrompu par la crise de la COVID et par les restrictions sanitaires. Depuis plusieurs années, il nous posait des difficultés parce que c'était un dispositif qui allait dans notre esprit de plus en plus à l'encontre de la notion d'inclusion puisqu'on avait un Noël spécifique pour les enfants porteurs de handicap. C'était en plus une difficulté parce que trouver un spectacle, une activité qui soit commune sur l'ensemble de la variété des typologies de handicap était extrêmement compliqué, donc on a souhaité réfléchir sur un dispositif qui soit plus inclusif, qui puisse être partagé entre personnes porteuses de handicap et personnes qui ne le sont pas, qui puisse être partagé aussi avec l'ensemble de la famille éventuellement de l'enfant porteur de handicap. Et, nous avons trouvé ce projet qui est assez intéressant sur la question du cinéma. Le Cinéma Jean Vigo s'est très largement et très volontairement inscrit dans ce dispositif. Donc, l'idée est d'avoir des séances spécifiques, adaptées aux enfants porteurs de handicap, mais qui soient aussi ouvertes plus largement à l'ensemble des enfants, donc aux enfants de la famille de l'enfant porteur de handicap et même plus généralement au public. Cela nous permet d'avoir un dispositif adapté aux enfants porteurs de handicap et en même temps de ne pas s'enfermer dans quelque chose qui est uniquement autour du handicap et d'avoir un dispositif plus dans l'inclusion. Donc, on sera sur quatre à cinq séances dans l'année dans lesquelles les familles d'enfant porteur de handicap seront invitées. Cela nous permettra d'avoir ces temps conviviaux autour d'un film, mais en même temps ouverts et ouverts à tous. Je ne manquerai pas de vous redonner les invitations au fur et à mesure. A priori, on fera une première séance au début de l'année prochaine.

Petit rappel sur Axeo qui est un service d'accès au service téléphonique pour les personnes sourdes et malentendantes y compris appel en langue des signes française. C'est un dispositif qu'il faut que l'on continue de valoriser. En plus, c'est un dispositif qui peut être utilisé assez régulièrement dans un autre cas que purement celui du handicap.

C'est un système qui est accessible dans la plupart des services à l'heure actuelle sur les différents supports, mais qui pour le coup permet de limiter le frein d'accès des personnes sourdes et malentendantes au service public que ce soit à distance ou que ce soit en accueil physique puisque si vous vous présentez à l'accueil physique les agents peuvent appeler le service pour assurer une traduction notamment pour les personnes qui signent en sachant que les agents d'accueil de la ville ne sont pas forcément en capacité de signer.

Sur les projets d'inclusion des personnes en situation de handicap, on a plusieurs réflexions. La première est sur la question de l'habitat partagé et du logement inclusif. Pour le coup, on a plusieurs porteurs de projet. Là, ça en est un sur lequel on est en train de travailler. Aujourd'hui, l'idée est qu'on se rend compte, et c'est le retour qu'on a des gestionnaires de foyer, des APEI et des familles, de plus en plus la prise en charge du handicap et la capacité des personnes à être dans une forme très forte d'inclusion se renforcent. Mais une des grosses difficultés, c'est le logement, c'est-à-dire qu'il manque un chaînon entre le fait d'être en foyer et dans un habitat collectif et le fait de pouvoir être dans un habitat indépendant et être libre c'est vraiment d'être dans des habitats individuels. L'idée est d'avoir des projets d'habitats inclusifs. Ce sont des appartements partagés avec plusieurs personnes, une animation socio-éducative pour gérer la vie en commun, l'autonomie. On est dans un intermédiaire entre le fait d'être dans un foyer et d'être vraiment seul dans son logement et en autonomie. Cela permet de renforcer la capacité des personnes à avoir leur vie, leur intimité, une vraie inclusion dans la société. Pour le coup, on a plusieurs projets en cours et on espère avoir les conclusions avant la fin du mandat sachant que pour certains projets on parle de constructions, d'intégration dans des constructions neuves, donc on est quand même sur un projet au long cours.

Un gros focus a été mis sur les services de la RH cette année sur la sensibilisation des agents de la ville en faveur des personnes porteuses de handicap, mais également un travail très fort de la ville sur les agents de la ville qui eux-mêmes sont porteurs de handicap et de manière générale qui peuvent avoir des reconnaissances de handicap dans le cadre de maladie professionnelle ou de risques professionnels. Comme toutes les villes, on a une population de tous les âges. Les gens font souvent des métiers difficiles sur des périodes très longues. Pour le coup, la ville a mis en place un certain nombre de dispositifs pour les accompagner, y compris accompagner des reconversions professionnelles quand les problématiques de santé deviennent trop lourdes. Et effectivement, la ville a des agents qui sont eux-mêmes porteurs de handicap et qu'il convient d'accompagner au maximum dans leur travail, dans la capacité à produire le meilleur de leur travail avec les outils adaptés.

Un petit rappel parce que pour le coup, je pense qu'on peut en être collectivement très fier d'autant que je pense que toutes les villes très largement autour de nous ne font pas forcément cela. Aujourd'hui, nous accueillons en ville sept ESAT qui sont des établissements d'aide par le travail sur trois principales APEI et fondations. Aujourd'hui, cela représente un nombre de salariés important. Je pense à un certain nombre d'ESAT qui était dans d'autres villes et que d'autres villes ont plutôt poussé dehors pour dire les choses clairement. Pour nous, c'est vraiment intéressant parce que c'est d'une part de l'activité économique réelle. Si vous avez l'occasion, je vous invite aux portes ouvertes régulières et je pense notamment à l'ESAT les Cerisiers. L'ESAT des Cerisiers fait des compositions florales qui sont absolument formidables. C'est un travail de qualité. Les personnels qui accompagnent les travailleurs protégés sont des personnes qui sont extrêmement motivées, extrêmement bienveillantes et avec un accompagnement. On a des travailleurs handicapés qui sont capables de réaliser un travail de qualité. Vous seriez vraiment surpris.

Alors, on ne l'a pas mis parce que ce n'est pas forcément un ESAT, mais vous avez aussi le Restaurant la Croisée des chemins dans le quartier République. Donc, on a des acteurs qui sont en capacité de produire des services, de la production, d'ouvrir des restaurants qui sont qualitatifs. Si vous avez la possibilité, je vous invite à vous y rendre.

Un petit focus rapide sur Gennevilliers Habitat. On avait plusieurs fois communiqué notamment dans le dernier dossier du *Gennevilliers magazine* précédent, du mois d'octobre, sur les différents projets portés par Gennevilliers Habitat et notamment un petit focus, même si ce n'est pas forcément stricto sensu un handicap, sur l'appartement adapté notamment par rapport à la problématique liée à Alzheimer et à la perte d'autonomie. Une bonne partie des dispositifs qui sont portés dans ces logements sont dans ce logement test et modèle. Ce sont des dispositifs qui sont adaptables à la problématique du handicap. On vous rappelle les principales mesures qui ont été mises en place aujourd'hui par la Mission handicap de Gennevilliers Habitat avec quelques exemples photographiques notamment sur la question des pannes d'ascenseur et du fauteuil pour une mobilité verticale quand on a malheureusement et c'est assez régulier des pannes d'ascenseur dans les immeubles. Cela permet malgré tout aux personnes porteuses de handicap de pouvoir quitter leur logement.

Un point réglementaire sur les projets d'accessibilité de l'ADAP. La loi de 2005 a demandé aux villes de produire des agendas et de programmer l'accessibilité avec un certain nombre de projets. Je vous rappelle les principaux projets pour l'année prochaine :

- Mise en place d'un ascenseur au nouvel accueil du Centre administratif ;
- Création d'un ascenseur à l'École maternelle des Grésillons ;
- Mise en accessibilité de la structure Thomas Bessot (structure jeunesse) ;
- Création de w.c. PMR à la Maternelle Pauline Kergomard ;
- Un certain nombre de travaux de reprofilages et seuils d'accès des équipements pour éviter les petits emmarchements. Quelques fois, ils ne sont que de quelques centimètres ce qui n'est pas grand-chose pour la plupart des gens, mais dès que vous êtes en fauteuil les deux ou trois centimètres sont difficiles à passer. Pour le coup, ce sont des travaux qu'on fait très régulièrement.

Après, j'ai plusieurs slides, mais ce n'est pas forcément très visible.

Je vais revenir sur les perspectives 2022-2023 avec deux gros focus l'année prochaine :

- Le suivi du réaménagement qui n'est pas très visible. C'est pour voir si on voit bien. Le réaménagement du rez-de-chaussée pour un meilleur accueil des usagers. Les travaux de réaménagement de l'accueil avaient fait l'objet d'une visite de la CCA qui était une visite sur plan bien qu'il ait été présenté les espaces qui étaient prévus sur plan. Cela permettait d'avoir un premier retour des usagers. Il y a eu une réunion en interne en cours de chantier. Pour le coup, l'idée est de refaire une réunion dans les espaces quasiment finalisés de manière à pouvoir détecter des problématiques d'accessibilité qui se poseraient une fois le projet finalisé ou quasiment finalisé.
- Le deuxième axe important est le Centre social et culturel des Agnettes qui est en travaux. Le principe est le même. Ce centre social et culturel a été visité. Il y a eu une réunion de la CCA sur plan, une visite de chantier et il y aura une nouvelle visite une fois qu'on sera quasiment en livraison.

- Le dernier point est la création d'un groupe de travail interne à la mairie sur le handicap. Aujourd'hui, on a une problématique qui se pose dans beaucoup de villes. C'est le fait que la question de la prise en charge du handicap est une question qui irrigue quasiment toutes nos délégations, toutes nos politiques publiques. Aujourd'hui, on est sur une stratégie tendant à avoir un chargé de mission pour la ville, mais il y a une nécessité d'avoir des référents direction par direction et un travail en commun. Il y a beaucoup de choses qui sont faites et beaucoup d'informations transverses, de nouvelles méthodologies, de formations, de sensibilisations. L'idée est d'avoir un réseau de référent handicap qui soit porteur de projets et qui fera en même temps remonter les informations et les éventuelles problématiques s'il y en a au niveau de la Mission handicap.

Voilà pour ces informations pour l'année 2021, 2022, et les perspectives pour 2023.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BERNIER, pour cette présentation.

Avant de passer à la présentation suivante le temps qu'il s'installe, je viens de recevoir un SMS des travailleurs en grève de Geodis, donc cela fait quatre semaines sans le port de Gennevilliers, quatre semaines qu'ils sont en grève pour des augmentations de salaire et ils me demandaient de passer une petite annonce. Ils commencent à avoir des difficultés financières parce que ce sont des travailleurs qui ont des familles et qui sont sans salaire pour se nourrir. Ils n'ont plus d'argent dans les comptes en banque, donc il y a une caisse de grève d'ouverte. Donc, on peut verser à cotizup.com. Cela s'appelle Geodis Calberson en grève. Celles et ceux qui veulent les soutenir dans leur combat pour l'augmentation des salaires peuvent verser sur cette caisse. Je vous remercie.

Cotation crèche/CAMA

Monsieur le Maire : Je vous propose qu'on passe au point d'information suivant sur la cotation en crèche dite CAMA. Madame ATTAF.

Yasmina ATTAF : Merci. Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir ! C'est bon ? Ça va venir. C'est bon. Donc le petit rappel du contexte de notre intervention de ce soir : l'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant est réalisée par le biais d'une CAMA, Commission d'Admission en Mode d'Accueil, dont le protocole a été revisité au printemps dernier.

L'objectif de cette Commission était de mettre en œuvre une cotation afin de gagner en transparence et en objectivité dans l'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant. Il était donc nécessaire de travailler cette cotation conformément au diagnostic de territoire de notre ville et de notre expertise quant au profil des familles que nous rencontrons, c'est-à-dire de s'adapter à la typologie des habitants de la ville. Je rappelle qu'il n'y a aucune obligation pour les communes de publier des critères d'attribution de places en crèche. Cela est d'après Élisabeth LAITHIER qui est la coprésidente du groupe petite enfance de l'Association des maires de France. Pour autant, on trouvait qu'il était important de communiquer autour de nos critères d'attribution. On trouvait cela assez essentiel. Compte tenu des derniers décrets sur la petite enfance et de la mise en œuvre du guichet unique, il apparaissait nécessaire de retravailler le protocole petite enfance afin de le rendre conforme à la réglementation et de répondre aux demandes de notre financeur principal qui est la CAF, et surtout de le rendre plus transparent et plus juste.

Le rappel du protocole CAMA, qu'est-ce que c'est ? C'est un protocole qui a pour objectif de fixer les modalités relatives à l'admission des enfants dans les établissements d'accueil du jeune enfant. Il précise les objectifs et le fonctionnement de la Commission d'admission et il fait aussi un traitement administratif des décisions. Il clarifie les modalités d'information des familles et il présente la mise en place d'un guichet unique d'inscription qui se trouvera au rez-de-chaussée de la mairie. Ce guichet unique est chargé de l'information et de l'accompagnement individuel et collectif des familles dans leur choix en mode d'accueil, collectif et familial. Il veille à un accès égalitaire de tous les Genevillois et il est intégré dans le relais petite enfance. Ce guichet unique se veut l'entrée de toutes les familles en ce qui concerne la recherche d'un mode d'accueil et il permettra de centraliser les inscriptions. Ce protocole présente la mise en place d'une cotation, pour laquelle je vous donnerai le détail tout à l'heure, qui permet de prioriser les demandes selon les critères établis. Une grille de critères affectés de points a été élaborée par les cadres de la Direction petite enfance afin de simplifier l'examen des dossiers et de donner une réponse équitable aux demandes des places des familles.

Passons maintenant à la cotation, qu'est-ce que la cotation ? Il faut évaluer l'ensemble des dossiers en fonction des principes pour ensuite donner les catégories nécessaires au maintien de la mixité sociale dans nos établissements, accueil de jeune enfant, et aussi assurer les recettes, enfin les subventions, ce qu'on appelle la PSU, la Prestation de Service Unique, qui sont les subventions de la CAF. Les critères retenus s'articulent autour de six axes. Les six axes sont :

- D'abord le domicile genevillois bien évidemment ;
- L'âge de l'enfant en fonction des places disponibles ;
- Des situations de protection de l'enfant de handicap et de maladie chronique ;
- La situation familiale et sociale : parent mineur, problème de santé avéré dans la famille, la précarité sociale signalée par un partenaire social, la composition familiale.
- L'historique de la demande ;
- La situation professionnelle des familles : soit en activité professionnelle soit en formation qualifiante soit en recherche d'emploi ou même sans activité.

Il est aussi convenu d'évaluer l'ensemble des dossiers en fonction des principes suivants qui sont pour identifier des critères. Les catégories de ces critères sont :

- Premièrement, l'admission d'enfant dont l'évaluation de la situation relève une problématique de handicap, de maladie chronique ou de protection de l'enfance ou de situation sociale, familiale préoccupante. Ils ne doivent pas dépasser 20 % de la totalité de nos places.
- Ensuite, réserver 15 % de places aux familles en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle.
- Et de respecter une proportion importante d'attributions aux familles déclarées en activité professionnelle qui sont environ de 65 %.

Comment cela fonctionne ? Lorsqu'une famille souhaite une place en crèche, elle se présente au guichet unique de la mairie. Elle est reçue par une directrice d'un de nos établissements de jeunes enfants. Et en fonction de l'entretien et des pièces fournies par la famille, la directrice cotera, enfin fera une cotation de son dossier. Ce dossier peut être mis à jour en fonction des changements qui peuvent intervenir au sein de la famille. Donc lors de la Commission d'attribution, d'admission, les dossiers sont présentés par les directrices puis la proposition d'attribution de place s'élabore en fonction de la demande des familles, le nombre de jours, le choix de l'établissement d'accueil du jeune enfant et bien évidemment des places disponibles dans le respect du prorata défini.

La Commission d'admission se définit en deux parties :

- D'abord une Commission technique qui étudie les dossiers et qui fait des propositions. Elle a pour mission l'attribution la plus équitable possible des 435 places que nous proposons en accueil régulier. Ensuite, on veille surtout à ce que la Commission préserve une mixité sociale au sein des établissements. Elle prend en compte la spécificité du territoire en prenant en considération l'intérêt de l'enfant et les besoins des parents selon l'offre possible ou disponible. On demande bien évidemment aux familles de confirmer par un acte de naissance un mois suivant la naissance de l'enfant pour préserver la demande. Si c'est acte de naissance n'est pas proposé, cela annule automatiquement la demande. Ça, c'est la première Commission.
- La deuxième Commission est la Commission décisionnelle qui est portée par l'élu et qui attribue les places, et qui les valide. Là dans cette deuxième Commission, on n'a pas de vue sur les familles puisque la cotation a été faite précédemment dans la Commission d'admission. On vérifie juste que tout a été conforme et que tout a bien été respecté.

Une fois que la CAMA est finalisée, la Direction de la petite enfance envoie un courrier aux familles qu'il soit positif ou négatif.

Ensuite, on vous met le tableau. On ne voit pas très bien, donc je vais vous donner quelques pistes. On a attribué des points en fonction des situations de chaque famille. Par exemple si on a un enfant porteur de handicap ou qui est atteint d'une maladie chronique et que cet enfant est accompagné par des partenaires médicaux, on attribue 50 points par exemple. On peut aussi avoir un nombre de points en fonction d'une demande qui concerne des grossesses multiples, des naissances multiples, s'il y a un parcours dit de grossesse difficile par exemple avec une FIV ou une adoption ou la perte d'un enfant. Je ne vais pas tout vous détailler, mais en fonction des situations de chacun, de chaque famille, des points sont attribués.

Je voulais aussi peut-être mettre l'accent sur la situation professionnelle parce qu'on attribue bien évidemment des points aux familles qui travaillent ou qui ont une formation qualifiante, mais aussi aux familles monoparentales et aussi aux familles qui sont en recherche d'emploi. C'est-à-dire que le fait de travailler n'est pas un critère, enfin il n'est pas le seul critère.

Je voulais aussi vous rappeler que pour la dernière Commission du mois de mai nous avons reçu 462 demandes, que nous avons attribué 194 places dont 53 sont des situations prioritaires. Donc, cela nous fait un total de 47,83 % de réponses. Nous avons attribué 73 % de places pour les nouveau-nés, donc pour les tout-petits qui venaient de naître, 29 % pour les moyens et 52 % de places pour les plus grands. Les plus grands sont ceux qui sont un an avant l'entrée à l'école maternelle.

J'en ai fini. Peut-être avant de rendre la parole, je voulais juste remercier Sabrina MARTEL qui était notre Directrice petite enfance. Elle a quitté la collectivité. Elle a fait un grand travail autour de la cotation. Je voulais aussi remercier Fabienne PEREZ-CRUZ qui a pris le relais pendant son absence, qui a fait l'intérim, qui m'a bien aidée. Puis, je voulais aussi souhaiter la bienvenue à Martine MAURICE qui arrive dans la collectivité pour la Direction de la petite enfance et aussi remercier tous les partenaires qui travaillent autour de la petite enfance et qui nous permettent de faire un travail de qualité. Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup pour cette présentation précise. Je vous propose qu'on passe aux délibérations.

III) – EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS

Finances, Budget, Administration Générale, Personnel Communal, Informatique, Communication, Relations Publiques, Restauration, Solidarité, Action Sociale, Handicapés, Santé, Retraités.

F1 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Rapporteur : Patrice LECLERC

Je vais présenter la première délibération qui est une délibération technique et réglementaire puisqu'il s'agit d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, donc c'est quelque chose que nous sommes obligés de faire et qui va nous créer certainement quelques soucis aux élus de la majorité et de l'opposition. Le premier budget primitif 2023 ne pourra pas être comparé au budget primitif 2022 parce que la nomenclature ne sera absolument pas la même. Cela refonctionnera bien sur nos comparaisons les années suivantes, mais pour l'année prochaine ce sera un peu plus compliqué, mais c'est une procédure obligatoire.

Y a-t-il des interventions ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

F2 – Réélection de la Commission d'appel d'offres : désignation des cinq délégués titulaires et des cinq délégués suppléants du Conseil Municipal

Rapporteur : Anne-Laure PEREZ

Chers collègues, il s'agit de réélire la Commission d'appel d'offres et de désigner cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants. Cette Commission attribue les marchés publics.

Monsieur le Maire : Merci. Alors pour vous rappeler, la dernière fois cela s'était fait en accord majorité opposition puisqu'il y a une répartition qui est réglementaire avec une personne titulaire et une personne suppléante de l'opposition dans la Commission.

La dernière fois, Monsieur NKONDA était titulaire et Monsieur MEHARGA était suppléant. Si l'opposition est d'accord pour garder que ce soit dans votre groupe qu'on attribue cette candidature, cela nous permettrait d'aller vite. En plus si on est d'accord pour faire un vote à main levée, cela nous permettrait d'aller encore plus vite. Si l'un ou l'une d'entre nous demande un vote à bulletin secret, on le fera à bulletin secret bien entendu.

Cette Commission est présidée par délégation par Monsieur Philippe CLOCHETTE.

Pour ce qui est de la majorité municipale, nous proposons en titulaires, Madame MASSARD, Monsieur DUGUÉ, Monsieur BRIFFAULT, Madame ZOUAOUI et en suppléants, Madame PEREZ, Madame TOUMI, Madame FERNANDEZ et Monsieur DESCHÊNES.

Êtes-vous d'accord pour laisser comme cela avait été décidé en début de mandat dans les répartitions faites ? Merci. Donc, vous proposez qui ?

Ahcen MEHARGA : En titulaire, Madame GHIRARDI et en suppléant Monsieur MEHARGA.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc, je vous propose si vous êtes d'accord de voter. Est-ce que vous êtes d'accord pour voter à main levée ? Tout le monde est d'accord. Je vous remercie.

Donc, je vous propose de voter pour la liste de titulaires, **Madame MASSARD, Monsieur DUGUÉ, Monsieur BRIFFAULT, Madame ZOUAOUI et Madame GHIRARDI** et en suppléants, **Madame PEREZ, Madame TOUMI, Madame FERNANDEZ, Monsieur DESCHÈNES et Monsieur MEHARGA.** Qui est pour ? Unanimité. Je vous en remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

F3 – Autorisation de signature d'une convention entre la Ville de Gennevilliers et Agorastore dans le cadre de cessions de matériels d'occasion.

Rapporteur : Fabienne MOREAU

Délibération F3, il s'agit de m'autoriser à signer une convention entre la ville de Gennevilliers et Agorastore dans le cadre de cessions de matériels d'occasion. Plutôt que de jeter, l'idée est de vendre en matériel d'occasion ce qu'on a dans la ville, mais cela nous donne aussi, et je crois que cela a été vérifié, la possibilité d'acheter de l'occasion.

Est-ce qu'il y a unanimité sur cette délibération ? Oui. Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

F4 – Autorisation de versement d'une indemnité en faveur du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions.

Rapporteur : Laurent NOËL

Bonjour, chers collègues ! Il s'agit d'autoriser le versement d'une indemnité en faveur du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions.

Monsieur le Maire : Merci. On versera 7 600 €. Monsieur MEHARGA.

Ahcn MEHARGA : Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir, Mesdames et Messieurs les élus ! De quoi s'agit-il puisqu'il est indiqué que cela fait suite à la condamnation par jugement correctionnel d'un ancien agent de la ville ?

Monsieur le Maire : Cela s'est passé dans les colonies de vacances. C'était en août 2012. C'est pour vous dire que ça date de longtemps. Je n'étais pas Maire. Donc en août 2012, il y a eu une agression faite par un agent sur d'autres, donc il a été condamné. Comme cette personne n'est pas solvable, c'est l'administration qui doit prendre le relais dans le cadre de remboursement à l'association des deux victimes. C'est une affaire qui date de 2012. C'est pour vous dire.

Ahcn MEHARGA : Donc c'était une agression d'un agent sur d'autres agents.

Monsieur le Maire : Je crois. Je n'ai pas le détail. Est-ce qu'il y a l'unanimité ? Unanimité. Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

***F5 – Rapport d’activité 2021 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne
Rapporteur : Ibrahima NDIAYE***

Bonsoir le Maire, chers collègues ! Il s’agit de prendre acte du rapport d’activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne relatif à l’année 2021.

Monsieur le Maire : Merci. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l’unanimité ; Pour : 40

***F6 – Autorisation de signature d’une convention entre la Ville de Gennevilliers et le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) pour 2022-2026.
Rapporteur : Grégory BOULORD***

Bonsoir ! Donc, il s’agit d’autoriser le Monsieur le Maire à signer une convention ayant pour objet de définir les dispositions dans laquelle la ville apporte son soutien aux moyens matériels, logistiques, humains et financiers au CCAS pour 2022-2026 au regard des activités prises en charge par le Centre Communal d’Action Sociale.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Madame CHALAH.

Karine CHALAH : chers collègues, Monsieur le Maire, bonsoir ! J’aurais souhaité intervenir. J’ai la chance de faire partie du Conseil d’Administration du CCAS et j’ai été étonnée de voir qu’une partie du budget qui revient aux charges de personnel ne soit pas utilisée étant donné les difficultés que nous avons en termes de recrutement sur un certain nombre de postes notamment des vacances. Il est clair que ces trois dernières années ont été marquées par la période du COVID et de la baisse du pouvoir d’achat. Je pense que l’action du CCAS est importante en matière d’aide que ce soit pour les jeunes, pour les personnes âgées, pour les familles monoparentales qui sont en grande difficulté face à l’inflation et confrontées aux augmentations de ces derniers mois et des mois à venir. Nous observons aussi une grande augmentation des travailleurs pauvres. Comment le CCAS va pouvoir accompagner ce public trop souvent oublié ? Ma question, c’est aussi pourquoi ? J’estime qu’un accompagnement de qualité pour ce public est très souvent oublié et j’estime aussi que l’accompagnement humain de qualité est nécessaire et plus que nécessaire. Donc la question est vraiment de faire que les Ressources Humaines soient partie prenante alors que nous devons concentrer tous nos efforts sur le recrutement.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur BOULORD.

Grégory BOULORD : Alors pour répondre à la première question effectivement, le CCAS dans son budget a une somme qui sera reversée à la ville comme on le fait chaque année. Vous le verrez puisque vous êtes au Conseil d’Administration le 23 novembre prochain. Effectivement, il y a une délibération qui sera soumise au CA pour restituer à la ville une partie de ce budget non utilisé. Il n’est pas utilisé parce qu’on souhaite faire des économies sur l’activité du CCAS. Il est inutilisé parce qu’on a des problèmes de recrutement. On a eu des départs à la retraite, des postes non pourvus, donc effectivement on anticipe. C’est normal parce que c’est la procédure. On anticipe ce budget pour pouvoir embaucher. Cela n’a pas été le cas. Aujourd’hui, on entre dans une période qui est plus favorable puisqu’on va recruter une nouvelle directrice, deux nouveaux cadres intermédiaires, donc on va renforcer l’encadrement. C’est donc plutôt une bonne nouvelle. Mais, on a vécu quelques mois assez difficiles.

Néanmoins l'activité du CCAS est restée, et notamment pendant le COVID, en pleine activité, a soutenu tant que possible les citoyens, les usagers. On n'a pas diminué voire on a augmenté les dispositifs notamment l'accueil en hébergement d'urgence, les aides alimentaires. Cela ne vous a pas échappé puisqu'on vous fait un bilan à chaque CA sur l'activité. L'aide alimentaire a explosé. Donc, le CCAS essaie d'être le plus réactif possible.

Après, vous parlez des personnes que nous n'arrivons pas à toucher. Si on était en capacité d'atteindre 100 %, on pourrait s'en satisfaire. Ce n'est pas le cas. Notre politique du CCAS évolue. Actuellement, vous savez aussi qu'il y a une réorganisation qui est en cours. Un audit est en cours et on est justement accompagné pour permettre de développer notre activité envers les publics les plus éloignés de notre CCAS.

Monsieur le Maire : Merci. D'abord, je voudrais remercier le personnel du CCAS pour la qualité du travail fourni parce qu'ils accueillent quand même de bonne façon les personnes. Pour ma part, je n'ai pas vu de plainte de gens qui se sentaient mal accueillis par le CCAS.

Karine CHALAH : Ce n'est pas la question.

Monsieur le Maire : Je voudrais donner quelques informations supplémentaires. Je voudrais en profiter pour donner des informations. D'abord rappeler que le 17 décembre, il y aura à nouveau une distribution alimentaire de paniers-repas dans un gymnase. Celles et ceux qui veulent venir nous aider et ceux qui en ont besoin, rendez-vous le 17 décembre.

Grâce au vote unanime de notre assemblée dans quelques jours les familles monoparentales avec une enfant de moins de 20 ans recevront 200 € versés directement par la CAF après le vote de notre subvention. Donc, cela fait plus de 1 700 familles monoparentales avec un enfant de moins de 20 ans qui toucheront 200 € d'aide dans cette période difficile que vous avez à juste titre soulignée.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

F7 – Création de 3 postes à la Direction des Ressources Humaines dont deux postes (un·e chargé·e et un·e assistant·e formation) au sein du service DCRH et d'un poste de chargé·e de projet SIRH et maîtrise de la masse salariale auprès de la Direction.

Rapporteur : Christophe BERNIER

Il s'agit de la création de trois postes à la Direction des Ressources Humaines dont deux postes au sein de la DCRH et d'un poste de chargé de mission SIRH, Système d'Information Ressources Humaines, et maîtrise de la masse salariale auprès de la Direction.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Unanimité ? Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

F8 – Création d'un poste de journaliste au sein de la Direction de l'Information et de la Communication (catégorie A à temps complet).

Rapporteur : Sofia MANSERI

Bonsoir ! Cette délibération a pour objet la création d'un poste de journaliste au sein de la Direction de l'Information et de la Communication.

Monsieur le Maire : Merci. Unanimité ? Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

F9 – Création d'un poste d'infirmier-e du travail au sein du service de médecine de prévention – catégorie A à temps complet (infirmiers en soins généraux).

Rapporteur : Belkacem OUCHEN

Alors, il s'agit de la création d'un poste d'infirmier-e du travail au sein du service de médecine de prévention, catégorie A à temps complet (infirmiers en soins généraux).

Monsieur le Maire : Merci. C'est important cette création de poste parce qu'elle fait partie de notre action pour la qualité du travail à la mairie. On renforce le dispositif ce qui n'est pas fait partout et c'est une bonne chose. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

F10 – Transformation du poste de responsable de service de la gestion des équipements sportifs de la Direction Municipale des Sports (en catégorie A ou B, à temps complet).

Rapporteur : Mohamed GRICHI

Alors, il s'agit d'une transformation du poste de responsable de service de la gestion des équipements sportifs de la Direction Municipale des Sports (en catégorie A ou B, à temps complet).

Monsieur le Maire : Merci. L'unanimité, j'imagine ? Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Enseignement, Éducation, Culture, Sports, Formation Professionnelle, Intendance Scolaire, Fêtes et Cérémonies, Vie Associative, Jumelages, Enfance, jeunesse, Pré-ados, Séjours, Loisirs Familiaux, Crèches, Petite Enfance, Prévention Sécurité.

E1 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Rails Miniatures de la Boucle »

Rapporteur : Khalid DAMOUN

Il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Rails Miniatures de la Boucle » dans le cadre d'une exposition qui aura lieu en avril prochain.

Monsieur le Maire : Dans la salle des fêtes le 16 avril. Unanimité ?

Karine CHALAH : Oui, à l'unanimité. Est-ce que les familles gennevilloises vont pouvoir y assister ?

Monsieur le Maire : Oui. Par contre, je crois que l'entrée est payante. Je ne sais pas le prix. Je crois que ce n'est pas très cher. C'est l'association qui fait payer l'entrée, mais c'est ouvert au public, oui. Qui est pour ? Unanimité. Pardon, vous aviez dit l'unanimité. Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

E2 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Rosi France »

Rapporteur : Zine BOUKRICHE

Alors, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 2 000 € à l'association « Rosi France » dans le cadre d'un projet visant à assurer une formation sur le développement durable de cinq jeunes Gennevillois aux côtés de dix jeunes d'Algérie et d'Allemagne.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur N'DIAYE ne prendra pas part au vote parce qu'il a des intérêts dans cette affaire. Madame GHIRARDI.

Laëtitia GHIRARDI : J'ai une petite question. Est-ce qu'on pourrait avoir un point précis du projet parce que quand on parle de développement durable c'est quand même un sujet assez vaste ? Les cinq jeunes sont issus de quels quartiers ? Et est-ce qu'il y a d'autres financeurs pour ce projet ?

Monsieur le Maire : Je vais demander à Monsieur Ibrahima N'DIAYE de préciser.

Ibrahima NDIAYE : En fait, ce projet est un projet de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse qui a été financé par l'OFAJ.

Monsieur le Maire : Il faut dire ce qu'est l'OFAJ.

Ibrahima NDIAYE : L'OFAJ, c'est l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse.

Laëtitia GHIRARDI : Je n'ai pas entendu, pardon.

Ibrahima NDIAYE : L'Office Franco-Allemand de la Jeunesse. C'est un appel à projets et notre association « Rosi France » a répondu à cet appel à projets, donc on a une subvention de 15 000 € au niveau de l'OFAJ et dans le budget prévisionnel le montant total était de 20 000 €. Donc, on a demandé un cofinancement de la ville de Gennevilliers à 2 000 € et les deux associations respectives, c'est-à-dire l'association française et l'association allemande doivent contribuer 3 000 €.

Donc, ce projet a pour but de former des jeunes, c'est-à-dire cinq jeunes Gennevillois, cinq jeunes Algériens et cinq jeunes Allemands sur le développement durable, c'est-à-dire sensibiliser et les former sur le développement durable. C'est-à-dire que ces jeunes vont devenir des ambassadeurs pour pouvoir relayer l'information et former d'autres jeunes.

D'ailleurs, c'est pour cela que le titre du projet est nommé GATE. En anglais, cela veut dire Green Ambassador Trinational Exchange. Donc, on a reçu la première subvention de l'OFAJ qui est en partenariat avec l'agence de l'éducation civique allemande. Donc forcément le fait que le budget soit de 20 000 €, donc avec le cofinancement de la ville on a besoin de 2 000 € pour pouvoir faire notre voyage et faire notre projet. Donc, les jeunes Gennevillois ont déjà été en Allemagne pour la première fois. C'était du 29 août au 4 septembre 2022.

Laëtitia GHIRARDI : On pourra avoir après un...

Ibrahima NDIAYE : Bien sûr. Il y a toujours un compte rendu de ce projet-là, donc il n'y a aucun problème. On peut même vous inviter à ce projet-là si vous voulez.

Laëtitia GHIRARDI : D'accord.

Ibrahima NDIAYE : Voilà, il n'y a pas de souci.

Laëtitia GHIRARDI : Merci. Et par la même occasion, j'attends toujours le compte rendu de la part de Monsieur ABSSI que j'avais demandé lors du dernier Conseil Municipal. Cela concernait la mission locale.

Chaouki ABSSI : Il s'agit du projet d'accompagnement sur les jeunes. Vous l'aurez très vite puisque vous êtes au Conseil d'Administration. On le mettra sur table.

Laëtitia GHIRARDI : Oui, mais je ne peux pas tout le temps y participer. Du moins, j'ai beaucoup de mal en ce moment pour y participer.

Chaouki ABSSI : On vous l'enverra.

Monsieur le Maire : Si je comprends bien notre subvention est de 10 %. Je suis moins bon que Jacques BOURGOIN en math, mais sur ce qui est proposé, c'est 10 % du budget.

Ibrahima NDIAYE : C'est ça.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 NPPV 1 : Ibrahima NDIAYE.

E3 – Autorisation de signature de la convention de renouvellement pour le relogement des femmes victimes de violences.

Rapporteur : Isabelle TITTI DINGONG

Bonsoir, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention en la ville de Gennevilliers et l'association « Escalé solidarité femmes » pour le relogement des femmes victimes de violences. La présente convention prend effet à la signature de celle-ci pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire : Merci. Madame CHALAH.

Karine CHALAH : Je voulais prendre la parole, rebondir sur le fait qu'il faut rappeler qu'il y a une femme sur dix soit l'équivalent de 1 500 femmes, une femme par jour, qui meurt des violences conjugales. En sachant que nous ne disposons que de deux logements à disposition de ces femmes victimes de violences, je pense qu'on peut faire un effort supplémentaire pour les femmes genevilloises notamment ou autres en mettant à contribution Gennevilliers Habitat.

Monsieur le Maire : Merci. Madame GHIRARDI, vous vouliez parler.

Laëtitia GHIRARDI : Oui, je vais compléter. En plus l'ironie de l'histoire, vous allez nous présenter en fin de Conseil Municipal un vœu circonstancié sur le sujet justement alors que la ville de Gennevilliers sur ce dit sujet, pour notre part, n'est pas à la hauteur des enjeux de ce fléau malheureusement. Nous allons quand même voter pour, car effectivement c'est mieux que rien, mais avec une mention peut beaucoup mieux faire.

Monsieur le Maire : Merci. Vous avez raison si on ne voit la chose que comme ça. Là, c'est notre aide à l'association « Escale ». Alors Madame MANSERI, parce que c'est plus simple. Si on ne faisait que ça, vous auriez raison, mais on ne fait pas que ça.

Sofia MANSERI : Alors, je ne sais pas si cette convention était disponible dans les documents qui étaient fournis, mais l'idée de cette convention est de permettre l'association « l'Escalé » de pouvoir passer outre les systèmes de cotation pour pouvoir proposer directement des logements à des personnes qu'elles ont suivies, des femmes qu'elles ont suivies et qui sont prêtes à entrer en relogement.

Comment cela fonctionne ? Et Isabelle à côté de moi pourra élaborer si elle le souhaite. C'est la directrice de « l'Escalé » qui après avoir fait un suivi pour s'assurer que la personne concernée est suffisamment avancée dans le cycle des sorties de violences pour pouvoir reprendre un logement pour pouvoir assurer aussi sa capacité financière à assurer ce logement. Comment cela se passe ? « L'escalé » nous dit : cette personne a besoin d'un logement. Et, on lui trouve un logement. On met cette demande en haut de la pile en dehors des processus de demandes classiques. Donc là, c'est vraiment spécifique à « l'Escalé ».

Maintenant en termes d'attribution de logements concernant les femmes victimes de violences bien entendu qu'on ne limite pas à deux logements par an. On ne limite pas l'attribution de logements à deux logements par an. C'est ridicule. Ce qui se passe, c'est que la question des violences est incluse dans les dossiers et donc les personnes qui se trouvent en situation de violences sont soit traitées sur un protocole d'urgence quand il y a besoin d'une intervention en urgence soit cela permet de faire remonter le dossier plus vite dans les demandes de relogements. Non, il n'y a pas deux logements par an qui sont attribués aux femmes victimes de violences.

Monsieur le Maire : Pour compléter, cela dépend chaque année en fonction de femmes victimes de violences et des demandes d'attribution. Pour compléter, les deux logements qui sont à Gennevilliers ne sont en général pas attribués à des femmes genevilloises puisque dans le cadre du protocole cela favorise l'éloignement de la ville, donc on a travaillé à une collaboration avec les autres villes de la Boucle Nord pour augmenter ce processus. Je rappelle qu'on a aussi les foyers qui peuvent nous servir ponctuellement pour mettre à l'abri des femmes. Je rappelle qu'on est une des rares villes, peut-être même la seule, à payer le taxi.

Quand une femme va porter plainte, nous payons le taxi pour aller à l'hôpital pour pouvoir procéder aux constatations indispensables et nécessaires à l'hôpital spécialisé. Cela permet de faire des procédures judiciaires qui sont valables pour les femmes et utiles, donc on paie le taxi. Donc, il y a tout un dispositif qu'on a étudié ce matin au CLSPD. Et une nuit d'hôtel puisqu'on a aussi des nuits d'hôtel qu'on travaille en cas d'extrême urgence pour isoler. Donc, vous aviez raison de dire si on s'arrêtait sur le fait que ce que l'on faisait n'était que deux logements, ce serait largement insuffisant. Malheureusement, les besoins s'accroissent. Je vous invite aussi à participer à la manifestation le 6 décembre prochain pour la construction plus importante de logements sociaux dans toutes les villes qui nous entourent parce qu'il y aurait moins besoins de logements d'urgence s'il y avait suffisamment de logements sociaux pour reloger les personnes et aussi de faire en sorte que quand les gens se séparent ils ne soient pas obligés de cohabiter pendant 1, 2 ou 3 ans à cause du manque de logements. Ça aussi, c'est un facteur même s'il n'y a jamais d'excuses aux violences. C'est aussi un facteur qui peut créer des violences à moyen terme. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

E4 – Autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers (CVHG) – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour les déplacements en train.

Rapporteur : Chaouki ABSSI

Il s'agit d'une autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association « Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers » (CVHG pour le sigle), attribution d'une subvention exceptionnelle pour les déplacements en train.

Monsieur le Maire : Merci. Alors Monsieur GRICHI ne prendra pas part au vote parce qu'il y a quelques intérêts aussi. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 NPPV 1 : Mohamed GRICHI.

E5 – Autorisation de signature de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers (CVHG) pour le versement d'une subvention exceptionnelle (sportifs de haut niveau basket en fauteuil).

Rapporteur : Sonia BLANC

Bonsoir ! Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer de l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'association « Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers » pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 052 € qui correspond à l'inscription sur la liste des hauts sportifs de quatre sportifs du club. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur GRICHI ne prend toujours pas part au vote.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39. NPPV 1 : Mohamed GRICHI.

***E6 – Autorisation de signature de l'avenant n 4 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association Gennevilliers Basket Club – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour les déplacements en train en substitution des déplacements en autocars.
Rapporteur : Christian DESCHENES***

Il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n 4 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association « Gennevilliers Basket », attribution d'une subvention exceptionnelle pour les déplacements en train en substitution des déplacements en autocars.

Monsieur le Maire : Même votre, unanimité ? Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

***E7 – Autorisation de signature de l'avenant n 5 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'association CSMG Omnisports suite au versement d'une subvention exceptionnelle à la section CSMG football (foot vacances)
Rapporteur : Mariama GASSAMA***

Bonsoir ! Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs entre la Ville et le Club Sportif Multisports Gennevillois afin de verser la subvention exceptionnelle d'un montant de 1 620 € à la section football.

Monsieur le Maire : Merci. Même vote, unanimité ? Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38 NPPV 2 : Mohamed GRICHI, Mohamed DDANI (représenté par Isabelle MASSARD).

***E8 – Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine pour l'opération « Collège au cinéma » saison 2022-2023
Rapporteur : Délia TOUMI***

Bonsoir ! Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention qui désormais est habituelle de partenariat pour l'opération « Collège au cinéma » avec le Département des Hauts-de-Seine qui donc finance les places à 2,50 € pour nos collégiens et avec le cinéma Jean Vigo qui accueille plus de 1 200 collégiens chaque année pour ce dispositif spécifique.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Même vote ? Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

***E9 – Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine et le Cinéma le REX de Châtenay-Malabry pour l'opération « École et Cinéma » saison 2022-2023
Rapporteur : Carole LAFON***

Il s'agit de m'autoriser à signer une convention de partenariat, c'est le même sujet, avec l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine et le Cinéma le REX de Châtenay-Malabry pour l'opération « École et Cinéma » saison 2022-2023. Unanimité ? Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

***E10 – Autorisation d’adhésion à l’association « Le Club des Utilisateurs d’Orphée » (CUTO)
Rapporteur : Yasmina ATTAF***

Il s'agit d'adhérer à l'association « Le Club des Utilisateurs d'Orphée » qui est une association qui regroupe des utilisateurs de langue française des logiciels Orphée de gestion de bibliothèque de la société CORB qui a pour but de :

- Fournir à ses membres un forum ;
- Fournir un moyen de communication direct et officiel avec les développeurs d'autres associations, les pouvoirs publics, tous autres organismes publics, parapublics ou privés, traitant de problèmes liés à l'utilisation desdits moyens informatiques ;
- Mettre en commun les efforts des bibliothécaires de l'association pour la définition, le développement et l'optimisation desdits moyens informatiques.
- Favoriser l'information de ses membres sur toutes les évolutions technologiques des traitements automatisés de l'information en bibliothèque.

Cette adhésion est de 160 € pour l'année.

Monsieur le Maire : Merci. Orphée est un Dieu grec connu pour la musique et la poésie. C'est marrant parce que pour moi, cela résonnait plutôt sommeil.

Yasmina ATTAF : C'est Morphée.

Monsieur le Maire : C'est pour cela que je ne comprenais pas. Qui est pour ? Unanimité. JE vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Urbanisme, Travaux, Aménagement, Action Foncière, Logement et Population, Développement Économique, Environnement, Développement Durable, Circulation, Transport, Voirie, Hygiène Sécurité.

U1 – Autorisation d’adhésion au programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029.

Rapporteur : Céline LANOISELEE

Alors, il s'agit d'autoriser l'adhésion au programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes sur une période de 2023 à 2029. Rappelons que le territoire de la commune de Gennevilliers est fortement exposé au risque d'inondations soit par débordement de la Seine, soit par remontée des nappes phréatiques.

Monsieur le Maire : Merci. Pas de question ? Unanimité, je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

U2 – Autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) relatif aux quartiers prioritaires de la politique de la ville de la commune de Gennevilliers
Rapporteur : Carole LAFON

Bonsoir ! Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention initiale d'abattement de la TFPB, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, pour chaque bailleur de la ville présent dans un quartier prioritaire de la ville. C'est donc Adoma, Erigère, Gennevilliers Habitat, I3F, Logirep, SEQENS. Cette convention constitue une annexe au contrat de Ville. La durée de la validité initiale est ainsi prolongée d'un an, jusqu'aux termes du contrat de Ville de la commune de Gennevilliers (soit jusqu'au 31 décembre 2023). Les conditions réciproques initiales des différentes parties contractantes restent inchangées au niveau des conventions signées avec les bailleurs en date du 1er janvier 2016.

Monsieur le Maire : Merci. Pas d'intervention ? Unanimité. Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

U3 – Désaffectation et déclassement d'un terrain d'une superficie de 14 m² environ situés ZAC Debussy/Sévines, rue Henri Barbusse.
Rapporteur : Alexandra D'ALCANTARA

Bonsoir à tous ! Il s'agit de désaffecter et de déclasser un terrain d'une superficie de 14 m² environ situés ZAC Debussy/Sévines, rue Henri Barbusse.

Monsieur le Maire : Merci. Unanimité pour ces 14 m² ? Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

U4 – ZAC DEBUSSY-SEVINES : Approbation de la cession par la Ville de Gennevilliers à l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine d'une parcelle cadastrée section AH – DP (ancienne rue Georges Thoretton partielle) sise à Gennevilliers – Angle rue Georges Thoretton/rue Henri Barbusse, d'une superficie totale cadastrale de 579 m² environ
Rapporteur : Anne-Laure PEREZ

Chers collègues, il s'agit d'approuver la cession par la Ville de Gennevilliers à l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine d'une parcelle cadastrée section AH – DP à Gennevilliers à l'angle de la rue Thoretton et de la rue Henri Barbusse, d'une superficie totale cadastrale de 579 m² environ.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que tu veux qu'on fasse ? D'accord. Il s'agit de le céder à l'EPT à l'euro symbolique. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

U5 – ZAC MULTISITES DU LUTH : Approbation de la cession par la Ville de Gennevilliers à l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine des parcelles cadastrées section X 742 p, 748 p, 406 p et X1 – DP sises à Gennevilliers – Boulevard Intercommunal/Avenue Lucien Lanternier/Boulevard Beaumarchais, d'une superficie totale cadastrale de 660 m² environ

Rapporteur : Jacques BRIFFAULT

Dans le cadre de l'opération de la ZAC Multisites du Luth, dont la SEMAG 92 est aménageur, les parcelles cadastrées section X n° 742p (future numérotation X n° 788), 748 p (future numérotation X n° 790), 406 p (future numérotation X n° 455) et X1 – DP (future numérotation X n° 781) situées à Gennevilliers boulevard Intercommunal, avenue Lucien Lanternier, boulevard Beaumarchais, d'une superficie totale cadastrale de 660 m² environ, appartenant à la Ville sont à céder à l'euro symbolique à l'EPT Boucle Nord de Seine en vue de la rétrocession par ce dernier au profit de la SEMAG 92.

Monsieur le Maire : Merci. Tu n'as pas de pot avec les codes parce que ce n'est pas facile. Unanimité ? Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

U6 – Coupure de nuit de l'éclairage public : mise en place d'une période test de 6 mois

Rapporteur : Isabelle MASSARD

Bonsoir ! Il s'agit de proposer ici ce soir une coupure de nuit de l'éclairage public mise en place pour une période test de 6 mois. La municipalité a décidé d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les pollutions lumineuses. Le conseil municipal est compétent en matière de voirie et les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Monsieur le Maire : Merci. Madame CHALAH.

Karine CHALAH : J'aimerais savoir concrètement quels sont les lieux qui sont concernés. À savoir qu'au-delà des problématiques de sécurité des biens et des personnes, il demeure aussi que de nombreux lieux existent où nous observons de la prostitution. Cette diminution d'éclairage public va-t-elle accroître le phénomène ? Comment assurer la surveillance avec des caméras si la lumière est moindre, voire nulle ? Par ailleurs, la ville pourrait montrer l'exemple en veillant à la bonne extinction de toutes les lumières des bureaux en mairie par exemple. Je ne sais pas. On pourrait aussi montrer l'exemple en veillant que les caves ne soient pas allumées jour et nuit, 24 heures sur 24, en investissant dans des lumières avec des capteurs ou de mouvements pour les paliers. Voilà, c'est à titre d'exemples.

Monsieur le Maire : Merci. Madame MASSARD.

Isabelle MASSARD : Pour les derniers points que vous avez soulevés si vous parlez de caves ou de halls, vous parlez certainement des immeubles d'habitations, donc pour le coup ce sont soit les bailleurs soit les copropriétés qui gèrent ces systèmes.

Concrètement sur la ville en ce qui concerne le dispositif d'extinction de l'éclairage, on est sur l'idée d'éteindre la lumière de 1h30 à 5h du matin. On le fait coïncider avec les périodes où il y a vraiment le moins de déplacements possible puisque c'est vraiment en pleine nuit. On fait coïncider cela aussi avec les transports.

En ce qui concerne les caméras, une partie des caméras sont munies d'infrarouge, donc elles peuvent filmer quand même. Donc, on va vérifier avec le commissariat qu'effectivement il n'y ait aucune zone où les caméras ne pourraient pas être utilisées. Dans ces cas-là, on étudierait la possibilité d'installer des dispositifs qui permettraient quand même d'utiliser ces caméras.

Ensuite sur les différents dispositifs effectivement, on est aussi en train de tester le détecteur de présence. On avait testé cela dans une rue où les résidents nous ont demandé après quelques jours à peine de mise en place d'arrêter ces détecteurs de présence. Ils ne se sentaient pas pour le coup dans de bonnes conditions pour se déplacer puisque ces détecteurs de présence notamment plutôt dans des horaires plus avancés, 9 heures, 10 heures, enfin 21 heures, 22 heures.

Après, je ne me souviens plus des questions. C'est sur toute la ville. Il n'y a pas de quartiers. Pour le moment, on n'est pas en situation de pouvoir différencier des quartiers ou des zones parce que cela nous demanderait beaucoup d'investissements, un investissement assez conséquent de pouvoir zoner par exemple. On avait effectivement réfléchi. On s'était dit que la zone d'activité pourrait être la zone où l'éclairage pourrait s'éteindre même bien plus tôt. Mais en fait pour le moment, on ne peut pas parce que les secteurs ne sont pas séparés sur la gestion de l'électricité. Ce sont des transformateurs qui gèrent l'ensemble, plusieurs quartiers, plusieurs rues en même temps. On ne peut pas dire telle rue ou tel quartier. Donc, cela demande des investissements, donc on va l'étudier aussi, mais c'est assez conséquent. Pour le coup cette initiative, cette action est vraiment une période d'expérience, donc cela sera un moment où en termes de communication on va aussi consulter les habitants. On s'est appuyé aussi sur un retour d'expérience à Villeparisis qui est un secteur qui comprend quand même 280 000 habitants. Ils ont fait une première expérience de 6 mois et ils l'ont renouvelée. Pour le coup, il y a des retours plutôt positifs. En tout, la plupart des habitants n'ont globalement pas de retours négatifs.

Monsieur le Maire : Merci. On ne s'est pas précipité sur le dispositif. On a regardé un peu ailleurs. Pour l'instant, toutes les statistiques montrent qu'il n'y a pas d'augmentation de la délinquance liée au fait d'avoir fermé la lumière. D'abord pour un fait relativement simple, c'est que l'essentiel des actes de délinquances se passe aujourd'hui en journée dans toutes les villes. C'est ce qui ressort de l'expérience dont parlait Madame MASSARD. Il n'y a pas du tout d'augmentation de la délinquance. C'est un test qu'on voudrait commencer à partir du 2 janvier et on se laisse plusieurs mois. Ensuite, on demandera l'avis à la population pour savoir si on continue ou pas. Cela a un intérêt écologique. Beaucoup de villes le font et de plus en plus de villes vont le faire, donc cela vaut le coup d'essayer avec cette prudence, comme le disait Madame MASSARD, d'être sur les horaires des transports en commun pour faire en sorte que quand il y a le maximum de personnes dehors il y ait de la lumière. Madame GHIRARDI.

Laëtitia GHIRARDI : J'ai quand même une petite question. Vous parlez d'une extinction totale.

Monsieur le Maire : Oui.

Laëtitia GHIRARDI : OK. Il y a quand même des gens qui sortent la nuit, qui vont travailler et qui rentrent du travail. À Gennevilliers, je remarque qu'il y a quand même pas mal de travaux. Il y a quand même des chaussées qui sont dans des états lamentables. Il y a des plots sur des trottoirs. Il y a énormément de choses, donc qu'est-ce qu'il en est de cela ?

Monsieur le Maire : L'état est moins catastrophique que ce que vous désignez, mais ceci dit je suis prêt à comparer la voirie de Gennevilliers avec beaucoup de voiries.

Laëtitia GHIRARDI : Ce n'est pas quelque chose à faire, mais je prends l'exemple de ma rue, sur les trottoirs il y a des trous partout. Il y a des plots sur les trottoirs. Il y a des travaux partout. Je me dis quelle est la responsabilité de la ville s'il y a un accident durant cette période.

Monsieur le Maire : Exactement la même que maintenant. De ce point de vue là, ça ne change rien. C'est moi-même pour la question de la responsabilité de la ville que de la question de la visibilité. On peut montrer que de baisser l'intensité de la lumière ou de faire des effets de lumière allumée, éclairée, rendent plus difficile pour quelqu'un l'œil de l'être humain l'adaptation à la nuit totale. Parfois en nuit totale, on voit mieux que quand il y a des mi-ombres. Ceci dit, c'est un test. Il faut qu'on fasse se teste, qu'on regarde. Si cela n'est pas probant, on reviendra en arrière et si c'est probant, on continuera. Il sera fait aussi par les services techniques un tour de la ville pour améliorer partout où on peut les matériels réfléchissants et les éléments de ce type pour faciliter quand même le déplacement la nuit. On est en train de regarder aussi sur quelques aménagements à faire. Monsieur MEHARGA.

Ahcn MEHARGA : Sur ce sujet, juste une observation pratico-pratique, c'est-à-dire que régulièrement quand même dans notre ville il y a des questions qui sont en black-out, les Agnettes notamment, régulièrement. Pour y vivre et pour me déplacer dans la ville, ce n'est pas facile quand il fait noir dans la ville. J'entends l'idée de l'expérience. Si c'est pour baisser la consommation, il y a sans doute d'autres moyens. Je ne sais pas si par exemple les éclairages sont tous en LED. Quasiment tous, d'accord. En tout cas ce qu'il y a de sûr, c'est que cette question autour de l'éclairage public la nuit, sans spécialement aller jusqu'à l'agression, ce n'est pas sécuritaire parce qu'on ne voit rien.

Monsieur le Maire : Merci. Je comprends les réticences. On avait les mêmes réticences, donc vos questions et votre avis sont tout à fait respectables. On a les mêmes questions. On veut expérimenter. On veut quand même traiter la question pas seulement de l'économie d'énergie, mais aussi la question écologique. Cela ne vous a pas échappé qu'il y a des questions environnementales et des questions de lutte contre la pollution lumineuse qui sont posées à toutes les villes. Beaucoup de villes en Europe et ailleurs font déjà cette expérimentation d'éteindre les lumières. C'est une question qui est posée. Alors au XXI^e siècle, on ne se la posait pas avant comme beaucoup d'autres questions environnementales.

C'est pour cela que ce sont les deux aspects qui nous intéressent. Ce n'est pas seulement la question de l'économie d'énergie. C'est pour cela qu'on veut faire l'expérimentation. On interrogera au bout de quelques mois les Genevillois. Si on sent qu'il y a plus d'accidents, plus de problèmes forcément on reviendra en arrière. On n'est pas obtus. Si on sent que tout le monde s'habitue parce qu'il y a quand même pas mal d'endroits où cela existe et où ça fonctionne, pourquoi ne pas contribuer nous aussi à sauver la planète et la biodiversité.

Ahcen MEHARGA : J'entends et on partage tous ces soucis, Monsieur le Maire, par contre ce qui serait souhaitable c'est qu'on ne se retrouve pas avec une ville comme Gennevilliers dans le noir quand autour la lumière serait de mise. Déjà, l'ambiance est parfois compliquée à Gennevilliers. Si on ajoute cette dimension nocturne, je pense qu'à un moment on a suffisamment de particularités pour ne pas en ajouter. Merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Mais nous, on est pour tester. On testera. C'est vraiment un enjeu environnemental et il nous semble important aussi. Très bien, qui est pour ? Je crois que Madame CHALAH, vous n'allez pas voter pour ?

Karine CHALAH : Non.

Monsieur le Maire : Je vais vous aider. Alors ? Il y a trois abstentions. Monsieur DIALLO.

Ibrahima DIALLO : Excusez-moi, je me suis rendu compte que j'ai quelques questions à poser par rapport à cette extinction. J'aurais bien voulu comprendre. Comme il a dit qu'il y ait peut-être un système de délestage, c'est-à-dire qu'il y ait un système de délestage au niveau de Gennevilliers. Mais plonger tout Gennevilliers dans l'obscurité de 1 heure du matin jusqu'à 5 heures du matin pour moi, c'est un risque d'une part. D'autre part aussi, je voudrais savoir qui gère ces tests de coupures. Est-ce que vous avez prévu un budget de maintenance parce qu'il risque d'y avoir des non-redémarrages d'éclairages coupés ? Cela arrive souvent. Je parle en tant qu'électricien. Aussi en cas d'obscurité, en cas de panne sur ces tests, est-ce que d'autres ont été prises ? Parce qu'il y a des personnes qui quittent quand même à 2 ou 3 heures du matin pour essayer d'aller prendre le premier train pour aller à leur boulot. Il y en a.

Monsieur le Maire : Bien sûr. Vous avez raison. On a un système de maintenance. D'abord, cela dépend de la ville. Après, on a un système de maintenance. C'est le système actuel qui fonctionne. Après comme vous êtes électriciens, vous savez qu'il y a des réparations qui ne peuvent pas être faites malheureusement immédiatement, qui nécessitent de débrancher ou de se faire en plein jour ou de faire rapatrier du matériel, donc c'est ce qui explique parfois les pannes qui sont plus longues que ce que l'on souhaite. Mais sinon, il y a un système de maintenance et on a des contrats. Donc, vous votez contre, c'est ça ?

Ibrahima DIALLO : Oui, je vote contre.

Monsieur le Maire : Donc un contre, trois abstentions et le reste à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 35 ; Contre : 2 Ibrahima DIALLO, Sinan KARAKUS (représenté par Ibrahima DIALLO); Absentions : 3 Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Karine CHALAH.

IV) – VŒUX

Monsieur le Maire : Je vous propose de passer aux deux vœux. Le premier vœu, je pense que c'est Monsieur NOËL, sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Peut-être qu'il peut nous résumer la longueur de son vœu. Trois pages.

VI – Lutte contre les violences faites aux femmes *Rapporteur : Laurent NOËL*

Je vais vous lire l'introduction et les grands titres puis on le mettra en ligne sur le site de la ville parce que le sujet permet difficilement de faire des résumés même si le vœu n'est pas exhaustif.

La crise du COVID a tristement révélé, s'il en était besoin, l'ampleur des violences faites aux femmes. Rappelons qu'une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint. Les derniers chiffres publiés par le Ministère de l'Intérieur confirment l'augmentation des violences intrafamiliales.

Cette question ne concerne pas que les femmes qui en sont victimes, elle nous concerne tous et nous ne pouvons accepter qu'elle perdure. Gennevilliers a de longue date été volontariste sur ce sujet et a développé des réponses partenariales pertinentes. Forte de son expérience, de ses compétences notre ville s'engage au quotidien face à ce fléau qui ne peut être accepté comme une fatalité.

Notre ville doit toujours mieux faciliter et soutenir les actions de prévention, d'amélioration de l'accueil des victimes, le traitement de l'urgence et de leur mise à l'abri, celle de leurs enfants, de leur accompagnement pour reprendre pied. Elle doit veiller à la formation de ses agents impliqués dans l'accueil, le conseil et l'orientation des femmes et à la sensibilisation de l'ensemble de ces agents, c'est de sa responsabilité sociétale. Elle doit toujours mieux faciliter et soutenir les actions de sensibilisation des générations nouvelles pour travailler sur le temps long à la lutte contre ces violences et à la modification du regard porté sur les femmes.

Cet effort doit être poursuivi et chacun doit agir contre ces violences,

En effet, même si depuis quelques années le gouvernement et les médias incitent les femmes à parler et à porter plainte contre les violences, qui les écoute ? Qui leur apporte des réponses ? Qui accumule une expérience de terrain unique et utile à l'élaboration de politique publique, de modifications législatives ?

Depuis plusieurs dizaines d'années, les associations et les services de notre ville sont en première ligne pour lutter contre ces violences sexistes et sexuelles au niveau national, quelques milliers de salariés et de salariées – très majoritairement des femmes – informent, écoutent et accompagnent des femmes en grande difficulté : des victimes de toutes origines qui subissent ces violences.

Mais le compte n'y est pas.

Le Conseil Municipal de Gennevilliers demande au gouvernement de travailler en urgence à la mise en œuvre des actions et principes suivants – je vais vous lire les titres et résumer les contenus – donc :

- Un plan d'action immédiat et durable : Ce sont les revendications que portent à peu près toutes les associations de soutien en matière de nombre de places d'accueil et d'hébergements d'urgence.
- L'application des lois : Cela peut sembler un peu ridicule dans un vœu de demander juste que les lois soient appliquées, mais en la matière on en est là. Donc, l'Application effective des lois existantes et la mise en place de sanctions pour garantir leur application.
- Un travail sur l'information et la communication ;
- Sur la Prévention ;
- Sur la formation ;
- Sur les mesures de protection ;
- Sur le droit à la santé ;
- Sur l'hébergement ;
- Sur le droit à l'emploi ;
- Sur l'effectivité des droits des femmes étrangères qui n'est pas non plus respectée actuellement.
- Et des modifications juridiques en matière pénale, en matière de procédure pénale et en matière civile ;
- Et accessoirement pour en finir, la sauvegarde des associations qui assument des missions de service public.

Je vous remercie pour votre attention et je vous invite vraiment à vous pencher sur le contenu détaillé de ce vœu. Merci pour votre attention.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ?

Karine CHALAH : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais intervenir pour dire c'est intéressant de lutter contre les violences faites aux femmes en tapant sur le gouvernement, mais concrètement à Gennevilliers, je pense qu'on peut faire plus tant en matière de logements, d'attribution de logements, tant sur le travail d'éducation à la sexualité comme moyen pour lutter contre les stéréotypes par le biais d'ateliers en centre de loisirs ou je ne sais quoi. Il y a des choses. On peut faire preuve d'initiative et faire plus.

Monsieur le Maire : Merci. Ce que vous venez de citer, on le fait. Ce qui m'intéresse, c'est ce que pensent les professionnels et les associations qui défendent le droit des femmes. On les avait en réunion ce matin. Je peux vous assurer qu'ils ne disent pas que Gennevilliers ne fait pas grand-chose voire qu'elle fait très bien. C'était l'opinion ce matin en CLSPD. Mais ce que vous venez de dire et de proposer, vous avez raison de le proposer parce qu'on le fait déjà dans les centres de loisirs et c'est tout le temps en programmation. On en fait plus que ça puisqu'on fait d'ores et déjà des interventions dans les collèges en lien avec l'Éducation nationale et le planning familial. On fait partie des rares villes qui ont un Espace Santé Jeunes qui traite aussi ces questions de violences faites aux femmes. On travaille sur plein de projets de ce type et on en a encore d'autres qu'on développera, mais de toute façon on n'en fait jamais assez vu malheureusement le haut niveau de violences faites aux femmes qui peut exister.

Karine CHALAH : Cela signifie qu'on n'est pas assez bon alors.

Monsieur le Maire : Tout à fait. On n'en fait jamais assez. Il faut que l'on continue de s'améliorer. Y a-t-il d'autres interventions ?

Laurent NOËL : Peut-être un tout petit mot pour dire qu'à partir de jeudi ou vendredi commence la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes dans la ville avec un programme assez chargé pour tous les publics dans à peu près tous les lieux possibles de la ville, donc je vous invite à aller sur le site de la ville pour retrouver le programme.

Monsieur le Maire : Merci. On passe au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39.

V2 – Pour l'arrêt de la privatisation des bus pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous.

Rapporteur : Isabelle MASSARD

Les transports d'Île-de-France connaissent une situation exceptionnelle et inédite. Après sept années de gestion par Valérie PÉCRESSE, Présidente d'Île-de-France Mobilité, le système arrive à bout de souffle. Nous assistons à un véritable effondrement d'un réseau qui était, il y a quelques années encore, parmi les meilleurs du monde.

Aux retards et incidents d'exploitation devenus quotidiens, les usagers font face à une réduction budgétaire de l'offre de transport et aux premières conséquences de la privatisation du réseau. Par ailleurs, ils subiront en janvier 2023 une hausse massive du forfait Navigo comprise entre 5 et 25 € par mois en l'état actuel des discussions entre l'État et la Région.

De plus, Île-de-France Mobilité est littéralement au bord de la cessation de paiement en raison de choix politiques désastreux dont les effets se cumulent à la crise sanitaire. Cette dégradation forte des comptes de l'autorité organisatrice est appelée à perdurer dans le temps sous le poids notamment des emprunts nécessaires à la privatisation, 4,9 Md€ d'ici 2025 pour le seul réseau de bus RATP. Aucune estimation à ce jour pour les métros, trams et RER ni pour les biens de Transilien SNCF. Île-de-France Mobilité de France Mobilité n'a plus les moyens de cette privatisation et cette dernière provoquera une réduction durable des investissements dans le réseau existant.

C'est dans ce contexte que Valérie PÉCRESSE fait le choix d'accélérer le processus de privatisation de l'exploitation de toutes les lignes de transport : bus, tramway, métro, RER, Transilien, dont la RATP et la SNCF sont aujourd'hui les opérateurs. Ce processus concerne directement le réseau de bus. Valérie PÉCRESSE ayant refusé d'étudier la mise en place d'une régie régionale des bus compatible avec le cadre législatif existant. Bien qu'imposé par la loi sur le réseau ferré, ce processus reste en effet facultatif pour le réseau de bus de la RATP.

L'actuelle présidente d'Île-de-France Mobilité a décidé l'ouverture au privé au plus tard le 1^{er} janvier 2025. Afin de se préparer aux appels d'offres et de se conformer au choix de Valérie PÉCRESSE, la Direction de la RATP filiale une partie de ses activités et dégrade considérablement les conditions de travail de ses salariés notamment celles des conductrices et conducteurs de bus, des contrôleuses et contrôleurs, des agents de sécurité et des administratifs par l'augmentation des rotations, des amplitudes horaires, des réductions voire disparition des temps de pause, temps de travail supplémentaires non rémunérés, défaut de formation, suppression de prime, etc. À titre d'illustration :

Depuis le 1^{er} août de cette année, les conducteurs et les conductrices de la RATP subissent l'augmentation de leur temps de travail journalier d'une heure sans aucun salaire correspondant. Cette dégradation sensible couplée à une valorisation très insuffisante de ces métiers explique la pénurie des conducteurs et conductrices enregistrée avec une plus forte intensité en Île-de-France. Elle est également l'une des causes de la démission massive de 200 machinistes receveurs par trimestre au sein du département bus de la RATP. Ces conditions de travail affectent durement la qualité de service et la sécurité des usagers.

Cette situation exceptionnelle qui pourrait devenir la règle si la mise en concurrence n'était pas stoppée vient s'ajouter au mauvais coup de la droite régionale. En effet par délibération du 11 octobre 2021, Valérie PÉCRESSÉ a fait le choix de réduire l'offre de transport en 2022 et 2023 : 13 lignes de métro, 4 lignes de tramway, 165 lignes de bus RATP et plusieurs lignes RER et Transilien sont concernées par ces délibérations. L'objectif politique était alors de réaliser 60 M€ d'économie par an. Or, cette décision pénalise fortement les usagers qui subissent des temps d'attente plus importants et des véhicules bondés.

Enfin, le réseau francilien connaît d'importants retards dans sa modernisation et son développement.

Dans ce contexte le groupe Front de gauche propose ce vœu et appelle le Conseil Municipal à se mobiliser pour l'arrêt de la privatisation des bus pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous. Mobilisons-nous pour stopper la galère.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur MEHARGA.

Ahcen MEHARGA : Monsieur le Maire, dans ce vœu il y a beaucoup de choses. Il y a d'abord la préoccupation qu'on a tous d'avoir des transports en commun qui soient qualitatifs et on voit à quel point en Île-de-France c'est compliqué de les avoir. Oui, il y a une dégradation des conditions générales de transport que ce soit sur le réseau ferré et/ou sur les bus, ces derniers mois tout particulièrement avec le manque d'effectif. Mais dans ce vœu, il y a beaucoup trop de choses qui sont imputées ou imputables à la Région. Et une fois encore, non je ne parle pas de la Région pour la défendre parce que vous voyez le manichéisme n'est pas ma raison d'être. Vous, c'est ou blanc ou noir, ou vous ou les autres les méchants. Ce n'est pas exactement comme ça que le monde est ainsi fait. Entre le noir et le blanc, il y a plein de nuances de gris, mais vous avez du mal à voir les nuances. Alors, je précise mon propos parce qu'à chaque fois vous avez cette tactique pour prendre la tangente. Donc là, la question est simple : vraisemblablement une ouverture à la concurrence. Une fois encore vous avez omis de dire que c'est une directive européenne. Cette directive européenne, je ne dis pas qu'elle est bien ou pas. Je dis juste qu'elle existe. Alors est-ce quand on est à la tête d'un exécutif local et qu'on dit qu'il faut respecter les lois, on doit être dans cette posture que vous avez, c'est-à-dire de dire : non, ce n'est pas bien. C'est de la faute de untel qui est un adversaire politique en omettant, et je le redis une fois de plus, d'être honnête intellectuellement pour préciser que c'est une directive européenne et que comme toute directive européenne, elle doit être traduite dans le droit français. Ça, ce sont des choses qui sont à rappeler pour qu'au mois l'ensemble des Gennevillois et Gennevilloises aient les éléments et les tenants et aboutissants.

Alors cette ouverture à la concurrence si elle se fait, est-ce qu'elle va produire des effets positifs ? Est-ce qu'elle va produire des effets négatifs ? On ne sait pas. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'aujourd'hui en tout cas...

Je ne sais pas si vous savez. Nostradamus est à ma gauche, je vous laisse me dire ce qui se passera plus tard. En tout cas ce qu'il y a de sûr, c'est que la dégradation des conditions de transport n'est pas que liée à cette traduction de la directive européenne et que quoi qu'il en soit il faut bien entendu défendre des transports de qualités, mais il ne faut pas tout le temps diaboliser les choses. Il faut expliquer clairement les choses. Nous voterons pour ce vœu, mais j'aime la précision intellectuelle.

Monsieur le Maire : Merci. Je m'attendais bien à ce que vous défendiez le bilan de votre tête de liste, Monsieur NKONDA, qui était le Président de la Commission transport.

Ahcen MEHARGA : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je ne vous ai pas coupé, Monsieur MEHARGA.

Ahcen MEHARGA : Oui, mais quand vous faites la sourde oreille, je suis obligé de vous couper. J'ai précisé des choses dans mon propos. Pourquoi vous faites semblant de ne pas les entendre ?

Monsieur le Maire : Laissez-moi parler. J'ai bien entendu...

Ahcen MEHARGA : Si vous n'êtes pas sérieux, je vous couperai.

Monsieur le Maire : Je me doutais bien que vous alliez défendre le bilan du Président de la Commission transport de la Région, de Monsieur NKONDA, qui a préparé cela. IL y a une directive européenne que la droite régionale a votée à l'Europe. Ce n'est pas seulement la mise en place. C'est aussi la façon de mettre en place cette directive européenne par la Région. Madame PÉCRESSÉ pouvait faire d'autres choix. Je vous assure qu'elle pouvait faire d'autres choix et tous les choix budgétaires qu'elle a faits en lien avec Île-de-France Mobilité ont aggravé la situation qu'on connaît aujourd'hui. Les difficultés avec les chauffeurs, ce n'est pas que la directive européenne. C'est la façon dont la Région a poussé à la mise en œuvre de cette directive européenne aussi. Si on veut être précis, regardez bien tout le dossier et vous verrez qu'il y a des éléments accablants à l'égard de la Région sur ce sujet. Je vous propose qu'on passe au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

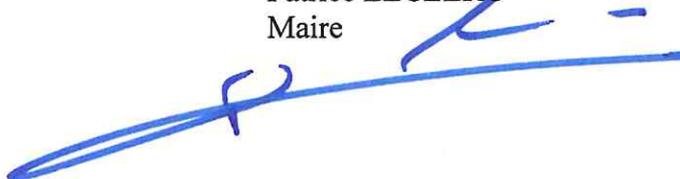
Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

V) – COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire : Est-ce que vous êtes d'accord de prendre acte des comptes rendus des décisions municipales ? Merci.

Avant de clore cette séance, je vous indique que la prochaine séance aura lieu le 14 décembre à 20 heures. En attendant, je vous souhaite une bonne soirée. Merci.

Patrice LECLERC
Maire



CM du 16 novembre 2022